

## LES MISSIONS DU CIAS

Les missions du CIAS CAUVALDOR ont été présentées lors du Conseil Communautaire du 21.12.2017 complétées lors de la séance du 17 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « social solidarité » avec un volet précarité et un volet « personnes âgées ».

- **Actions d'accompagnement à destination des personnes reconstruisant des difficultés sociales ;**

- Aides de secours au paiement des factures :  
Il est nécessaire de prendre rendez vous avec l'agent administratif du pôle ou le référent social de sa commune qui préparera un dossier présenté en commission de pôle. Cette dernière composée d'élus et de représentants d'associations locales fera des propositions d'aides qui seront validées ou non par la commission CIAS de Cauvaldor.
- Aides d'urgence :  
Bons alimentaires et d'hygiène  
Carburants ( sous conditions )  
Gaz / pétrole.

- **Interventions dans le domaine du logement :**

- Aide administrative pour demande de logement social.
- Domiciliation :  
La domiciliation ou élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.
- Hébergement d'urgence :
- Ce logement avec 2 places est dédié à toute personne sans abri pour une durée de 5 nuits sur appel au 115. Il assure le gîte le couvert et l'hygiène.
- ALT : Allocation logement temporaire :  
Le CIAS gère un ALT à Souillac. Ce dispositif s'adresse au public relevant « du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées », personnes en difficultés temporaires, en cours d'expulsion, logés dans un habitat indigne . Ce logement est mis à disposition pour 2 mois renouvelables 2 fois après avis d'une commission.

- **Etablissements personnes âgées :**

Le CIAS offre sur Souillac plusieurs possibilités d'accueil spécifique pour la population âgée du territoire :

- **La résidence autonomie :**

Réhabilitée en 2015 , 54 places sont à disposition pour un public relativement autonome. La structure permet une transition entre le domicile et l'Ehpad. Son personnel compétent offre de nombreuses prestations ( animation , entretien du linge , réponses aux appels de Bips )

- **L'EHPAD :**

La Maison de Baillot propose 66 places pour un public plus âgé qui nécessite un accompagnement médical. 5 infirmières, 13 aides-soignantes, 7 agents techniques assurent les soins au quotidien en privilégiant le confort et l'autonomie.

- **Le PASA : ( pôle d'activités et soins adaptés) :**

Depuis 2015 ce pôle basé au sein de l'Ehpad possède 15 places dédiées aux personnes de l'établissement présentant des troubles cognitifs type Alzheimer. Une psychologue, une art-thérapeute et des aides soignants formés en gérontologie prennent en charge 25 h par semaine des résidents évalués par le médecin coordinateur avec une prise en charge spécifique avec des ateliers collectifs ou individuels et des repas thérapeutiques.

- **Le SSIAD : (Services de soins infirmiers à domicile )**

Toujours dans le cadre du maintien à domicile, sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice , le SSIAD prend en charge 25 personnes sur Souillac et son canton. Son objectif est de prévenir ou retarder la perte d'autonomie et surseoir l'entrée en établissement .

**Contact : Julie VAYSSE / 05.65.37.64.71**